Mis en ligne le : 28/12/2023



Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°11/Jeunesse

Attribution de bourses dans le cadre du dispositif Bourse jeunes 'Bâtir son avenir'

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Teresa EVERARD

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés: Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé: M. Mohamed ANAJJAR

Absent:

M. le Maire rappelle que le projet jeunesse de territoire a inscrit la réussite sociale des jeunes Beauvillésois comme priorité. C'est dans ce cadre, que le dispositif Bourse Jeunes « Bâtir son avenir » a été mis en place en 2017, afin de permettre aux jeunes, répondant aux critères d'éligibilité définis par le Conseil Municipal, de bénéficier d'un accompagnement financier de la part de la ville, pour mener à bien leur projet.

M. le Maire rappelle que par délibération du 8 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'élargissement des critères d'éligibilité afin d'attribuer la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir » à un plus grand nombre de bénéficiaires.

En outre, M. le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification du règlement de la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir » afin notamment de préciser les dépenses éligibles, les pièces administratives nécessaires au dossier et les critères d'examen des demandes permettant de valoriser l'implication des jeunes.

Pour être bénéficiaire, les conditions de candidature sont les suivantes :

- -Etre domicilié à Villiers-le-Bel (justifier d'une adresse postale sur la commune) ;
- -Etre âgé de 15 à 26 ans révolus (fournir la copie du titre d'identité);



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

-S'engager à effectuer 20 heures de bénévolat auprès d'un service municipal.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- -Les frais de scolarité ou de formation professionnelle ou d'inscription à une école ou un concours, toutes filières confondues, à l'exception des frais de scolarité en lycée public ou privé sous contrat ou hors contrat jusqu'à la classe de terminale ;
- -L'achat de matériel nécessaire à la scolarité ou à la formation (ex : matériel professionnel).

Les pièces administratives nécessaires au dossier sont les suivantes :

- -Présenter un dossier complet accompagné d'une lettre motivant son parcours et son projet professionnel;
- -Fournir une copie du titre d'identité du candidat ;
- -Fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture de téléphone, quittance de gaz ou d'électricité);
- -Si le candidat est hébergé : fournir une attestation d'hébergement et la copie du titre d'identité de l'hébergeant ;
- -Fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- -Fournir une autorisation parentale pour les candidats mineurs ;
- -Fournir les justificatifs des dépenses ou de paiement en lien avec la demande de bourse (pour le matériel, la présentation d'un justificatif de l'établissement, d'un devis puis d'une facture au nom du jeune ou de ses représentants légaux).
- M. le Maire précise que la commission dédiée à l'examen des dossiers éligibles à la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir » s'est réunie le 2 novembre 2023 afin d'étudier 16 demandes de bourse. Le montant total des bourses validées par ladite commission s'élève à 23 700 €.
- M. le Maire rappelle que 30 000 euros sont alloués au dispositif « Bourses Bâtir son avenir », en début d'exercice budgétaire. Cette somme est, au besoin, alimentée par le versement d'une subvention dans le cadre du contrat de ville.
- M. le Maire indique qu'un tableau annexé à la présente délibération permet de compiler les différentes demandes effectuées en tenant compte du projet de chacun des jeunes et l'âge de ces derniers auprès desquels sera versée la somme allouée suivant les modalités prévues dans la dernière délibération du 31 mars 2023.
- M. le Maire entendu,
- Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 février 2018 relative au dispositif de la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir »,
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 8 février 2022 relative à la mise en place de nouveaux critères d'attribution de la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir »,
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2023 approuvant le règlement modifié de la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir »,
- VU l'avis rendu par la Commission dédiée à l'examen des dossiers éligibles à la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir », réunie le 2 novembre 2023,



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

APPROUVE les attributions de financement suivantes intervenant dans le cadre de la Bourse jeunes « Bâtir son avenir » pour un montant total de 23 700 € et conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- Une bourse de 2000 euros à Adam BENNANI,
- Une bourse de 1000 euros à Salami SANNI,
- Une bourse de 2000 euros à Sara MEKKAOUI,
- Une bourse de 1000 euros à Ursula BOUMBA MAKASSO,
- Une bourse de 700 euros à Hayat ZAGAL,
- Une bourse de 2000 euros à Mélissa SARFATI.
- Une bourse de 2000 euros à Chafika BENSEKRANE,
- Une bourse de 2000 euros à Kiroshan SIVAKUMAR,
- Une bourse de 1000 euros à Enzo LAGAB,
- Une bourse de 1000 euros à Michaël CLAUDEL,
- Une bourse de 1000 euros à Delphine ANTENOR,
- Une bourse de 2000 euros à Thileepan JEYAMOORTHY,
- Une bourse de 2000 euros à Camélia OUARI,
- Une bourse de 2000 euros à Younes BOULOUIZ.
- Une bourse de 1000 euros à Alcey JANVIER,
- Une bourse de 1000 euros à Kelian DOROTHÉE.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer les notifications de financement ainsi que les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et de partenariat financier afférentes,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

> La Secrétaire de séance, Mme Teresa EVERARD

Le Maire,

M. Jean-Louis MARSAC

2 8 DEC. 2023

Publication le:

Transmission en Sous-préfecture le : 2 8 DEC. 2023